



Alcool permis de conduire

Par Fgsonic

Bonjour, suite à un accident de voiture responsable mais seul et sans conséquences, je me suis fait contrôler positif par la gendarmerie (0,92 g/l) donc suspension de permis administrative de 6 mois par le préfet le 22 mars 2019. Le 21 juillet 2018, je m'étais fait contrôler positif à 0,27 mg. J'ai eu une contravention et 6 points en moins. J'ai actuellement 12 points suite à un stage car les 6 points pour alcool ne sont toujours pas enlevés à ce jour. Mes questions sont : y a-t'il récidive légale, quelles sont les peines et amendes encourues dans mon cas sachant que. Il y a 10 ans, mon permis de conduire a été annulé pour les mêmes raisons. Je précise que je suis domicilié en Haute Vienne

Merci

Cordialement